

**Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition intitulée  
« Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera – Demande de mise en place d'un  
corps de police communal de proximité »**

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 27 novembre 2023 à 20h00, en Salle 2 de la Maison de Commune. Elle était composée de :

- M. Yvan Krähenbühl (PLR), président, présent
- M. Denis Champier (PLR), présent
- M. André Gruaz (PSDG), présent
- Mme Geneviève Pasche (LV), présente
- M. Roberto Carbonell (LV), présent
- M. Pierre-Yves Charpiloz (LCIVL), présent
- M. Héraclès Dellas (UDC), présent

La municipalité était représentée par :

- Mme Sandra Pasquier, Municipale et Syndique

L'administration était représentée par :

- M. Frédéric Pilloud, Directeur ASR
- M. Ruben Melikian, Commandant de Police Riviera

Les pétitionnaires étaient représentés par :

- M. Bernard Egger

Après les salutations d'usage du président de la commission, celui-ci indique à la Commission le déroulé de cette séance, à savoir que la parole sera tout d'abord donnée aux pétitionnaires pour développement et complément d'information si besoin et ensuite de cela à la municipalité et l'administration pour réponses.

**Développement et complément d'information des pétitionnaires** *(voir présentation en annexe)*

M. Egger nous remet une présentation extrêmement détaillée afin d'expliquer les tenants et aboutissants de cette pétition. Il souligne le fait que celle-ci est le fruit d'un processus d'observation de plus de 3 ans concernant des problématiques de sa famille et connaissances sur sol Boéland, la plupart du temps en pleine journée.

Il relève la complexité de dépôt de plainte parce qu'il faut se déplacer (Clarens/Vevey) ou se rendre sur internet pour le faire. Il rapporte également le fait d'avoir eu honte de l'état du poste de police de Vevey lors de 2 dépôts de plaintes, ainsi que des conditions de travail des policiers.

Celui-ci continue la lecture de son document avec d'autres exemples comme les dépôts d'ordures sauvages, les crottes de chien, la signalisation, la mobilité douce, le secteur du port etc...

La problématique de la gare de Vevey est abordée mais le Président demande au représentant de se concentrer uniquement sur la Commune de La Tour-de-Peilz, objet de cette commission.

De son point de vue, il explicite que l'ASR a remplacé une police locale qui fonctionnait à satisfaction par une association qui dysfonctionne. Il regrette donc que la création de l'ASR est un échec et que, malheureusement, malgré les dysfonctionnements qui existent, aucune sortie de l'ASR ne puisse être envisageable.

Il donne ensuite des statistiques sur la récolte de signatures qu'il a effectuée, ainsi que de ses appréciations par rapport au retour obtenus et observations. Finalement, il revient sur les chiffres donnés dans la pétition et relève que l'un de ceux-ci est erroné et s'en excuse mais relève la complexité de la lecture des budgets (il ne mentionne pas de quel chiffre il parle...).

### **Réponses de la Municipalité**

Mme la Syndique remercie tout d'abord le représentant des pétitionnaires pour la rédaction de la pétition ainsi que de permettre d'ouvrir la discussion sur ce sujet. Elle profite également de remercier toutes les personnes de l'ASR qui sont sur le terrain.

Elle souligne ensuite le fait que même si un jour nous sortions de l'ASR, il n'y aura plus jamais de possibilité d'avoir une police municipale car le Canton ne le permettra pas et l'on devra faire appel à la gendarmerie, qui s'occupera du territoire communal.

Il est aussi fait référence à la « globalité » de l'ASR, soit, non seulement la police mais également les pompiers, la protection civile et les ambulances. En cas de sortie, on perdrait cette cohésion. Un « divorce » est toujours possible mais à quel prix, réponse que la Municipalité n'a pas.

### **Réponses de l'ASR** (voir présentation en annexe)

Le Directeur de l'ASR prend tout d'abord la parole, remercie les parties prenantes de les associer à cette commission et présente ses regrets par rapport à ces insatisfactions. Ils ne vont pas répondre au cas par cas mais rester dans une approche globale.

Ils sont conscients des enjeux et leur but est de garder le rapport de confiance et de travail avec La Tour-de-Peilz, en sachant que la comparaison faite entre des données de 2006 et 2023 est difficile car énormément de changements ont eu lieu comme, pour n'en citer qu'un, les modifications du code de procédure pénale qui fait que l'action de la police ne peut plus se faire de la même manière.

Il rejoint tout de même les pétitionnaires sur plusieurs aspects car il trouve intéressant le fait de soulever la problématique de la police de proximité, où sécurité de proximité à la vue des prestations offertes à la population (police, ambulances, SDIS).

Le sentiment de sécurité, avec des éléments statistiques qui viendront plus loin, dans la zone du port, lieu d'échange privilégié au niveau de la commune, semble focaliser passablement les débats.

Il relève le fait que l'ASR est pionnière dans le domaine et que des changements importants post Covid sont en cours avec un niveau de tolérance en baisse et d'exigence en hausse sur des phénomènes infra-pénaux (nuisances sonores etc...).

Il abonde sur le fait qu'une séance avec les citoyennes et citoyens pourrait être une approche tout à fait intéressante et que la communication doit être renforcée envers la population. Par ailleurs, l'ASR, lors

d'infractions au code pénal (délits, crimes...), se doit d'y répondre en priorité. Les interventions relevant de la police de proximité passent de ce fait au second plan.

L'évolution importante du paysage policier Suisse avec des exigences importantes notamment dans le domaine de la formation mais également sur la politique des ressources humaines (conditions salariales et sociales, compensation du travail de nuit, horaires adaptés pour les seniors, etc...) ont apporté une hausse de coûts importante.

Finalement, les dernières rénovations du poste de police de Vevey ont eu lieu en 1977 et 1999, heureusement, un crédit de CHF 2.5 mio a été voté par le Conseil Communal de Vevey et les travaux sont en cours.

Il passe ensuite la parole au Commandant de Police ASR pour ce qui est des plaintes et des données statistiques.

En ce qui concerne les infractions au code pénal, une baisse constante se fait remarquer sur l'ensemble du Canton après le pic atteint en 2012. Les villes de la Riviera ne font pas exception à cette tendance.

Par contre, une hausse d'environ 15% au niveau cantonal va se faire sentir cette année (les statistiques sortiront fin mars) et ce en lien avec la période post-Covid.

Pour ce qui est des incendies et dommages à la propriété, il est juste que la Riviera est parfois touchée par des délits sériels qui sont souvent le fruit de personnes habitant la Riviera. En 2022, Vevey et Clarens ont été touchées par ce type d'infraction et également La Tour-de-Peilz, avec des faits qui ont commencé dans le dernier trimestre 2022 pour continuer sur janvier 2023.

Sur les 3 endroits touchés, tous les moyens nécessaires ont été mis en place avec l'aide de plus d'une centaine d'intervenants comme des enquêteurs cantonaux. Au final, tous les cas ont été résolus.

Les délinquants d'aujourd'hui sont extrêmement mobiles et il est vital d'avoir une police pouvant se déplacer entre Veytaux et Chardonne facilement. C'est une force d'avoir cette vue d'ensemble car la connaissance de ces délinquants, souvent identifiés, mineurs et multirécidivistes, est importante.

En 2023, depuis que des identifications et interpellations ont eu lieu dans le cadre des dégradations et incendies cités plus haut, c'est une année calme en terme criminogène pour La Tour-de-Peilz. Le port reste un secteur particulier avec une forte fréquentation et malheureusement leurs lots d'incivilités, sachant qu'il y a maintenant des manifestations pratiquement toute l'année dans ce secteur et sur la Riviera, ce qui amènent ce genre de problématique.

Pour ce qui est des nuisances sonores, il y a eu une réduction drastique des plaintes, suite à la pose de signalisation ainsi que de rencontres entre l'ASR, la Municipalité et les acteurs locaux.

M. le Directeur souhaite encore ajouter 2 éclairages.

Le premier concerne la charge financière : cette association a été créée avec une clé de répartition des charges, via un consensus politique, avec comme élément principal la démographie et des coefficients qui découlent de celle-ci (1 à 6). En ce qui concerne la commune de La Tour-de-Peilz, ayant dépassé les 12'000 habitants en 2021, elle se trouve aujourd'hui à l'échelon le plus élevé, soit la classe 6.

Tout en respectant les éléments apportés par cette pétition, il regrette le fait qu'il soit fait mention de chiffres erronés et particulièrement la comparaison entre le montant de CHF 183.87 que Vevey paie par habitant contre CHF 313.33 pour La Tour-de-Peilz, ce qui est l'argument massue de la pétition mais qui est incorrect car chaque commune, en vue de son coefficient, paye exactement le même montant brut par habitant.

Ce qui change par rapport à cet aspect, ce sont les revenus annexes comme les revenus liés au stationnement ou à certaines taxes qui vont faire baisser le coût par habitant net. C'est un élément important à garder.

Le 2<sup>ème</sup> se situe au niveau de la situation juridique car deux grandes dispositions pourraient s'appliquer dans la réflexion des pétitionnaires, à savoir (voir également le point 3 de la présentation ASR) :

- Les statuts de l'ASR et son article 8 sur la durée et le retrait qui définit un préavis de 2 ans, pour la fin d'une législature ;
- La loi sur l'organisation policière vaudoise qui définit les possibilités de délégations.

On ne peut plus s'imaginer aujourd'hui mettre en place sa propre police communale à la vue des éléments juridiques ci-dessus. Comme déjà explicité, le seul moyen si une sortie de l'ASR est souhaitée, c'est d'avoir recours à la gendarmerie afin d'assurer cette tâche et également renégocier les autres prestations fournies par l'ASR que sont les ambulances (la base étant située sur la commune), le SDIS et la protection civile.

De plus, au niveau de l'implémentation d'un poste de police communal, les coûts directs semblent peu importants mais par contre les coûts indirects générés sont très grands (prise en charge des personnes, exploitation, etc...).

Il y a plus de 6 ans, lors de la création de l'ASR, 2 choses avaient déjà interpellé le Directeur et celui-ci trouve que les pétitionnaires ont mis le doigt dessus :

1. La clé de répartition des charges, élément qui est en cours d'adaptation/négociation avec les communes partenaires. Sachant que ceux-ci n'ont pas/plus les mêmes besoins et qu'un consensus devra être trouvé.
2. Un poste de police commun ou maison de la sécurité publique, pour lequel un crédit d'étude a été voté. La commune de La Tour-de-Peilz, où se trouve le siège de l'ASR avait été approchée pour accueillir cette infrastructure afin d'amener des sources de revenus, comme pour les autres communes partenaires qui en bénéficient. Malgré l'emplacement centralisé convoité, l'ASR respecte l'engagement pris de préserver cette parcelle de la Faraz.

Finalement, il reconnaît que la prise en charge des plaignants dans certaines situations peut être améliorée. Des mesures pour les victimes sont en place, ce qui passe par un accompagnement au sens de la loi sur l'assistance aux victimes d'infractions.

Sur la proximité, là également, il ne s'agit pas d'un processus mais d'une philosophie, dans le sens qu'aujourd'hui il y a un renforcement à apporter dans ce concept qui ne donne pas encore complète satisfaction. Des propositions comme une séance avec les citoyens, plus de présence dans les endroits sensibles de manière marquée ou ciblée sont actuellement à l'étude.

### **Réponses aux questions du représentant des pétitionnaires et des commissaires**

*La Commune de La Tour-de-Peilz n'a qu'un répondant de proximité, cela est-il exact ?*

Oui et lorsqu'il est absent ou malade, il a un binôme qui le remplace et connaît les dossiers sensibles. Il y a toujours une présence policière.

*Au niveau des actes commis dans la commune, comment sont-ils qualifiés car les réponses à ceux-ci ne sont pas toujours les mêmes et il semble qu'il y ait de la difficulté à se faire entendre et que souvent, lorsque vous devez différer une intervention, les gens ne comprennent pas toujours pourquoi ?*

Notre travail est de faire respecter les règlements et la loi ce n'est pas à eux de dire ce qui est important ou non. Évidemment qu'il y a des priorités, des urgences et des appels qui arrivent au 117 et qui

nécessitent une réponse dans les plus brefs délais et ce sont des délais qu'ils tiennent absolument à respecter. Si plusieurs urgences arrivent simultanément, celles-ci seront traitées par ordre de priorité, mais toutes sont prises en compte et auront droit à une réponse en conséquence. Nous sommes contraints, en fonction du moment, de mettre en place cette priorisation.

Même dans les cas qui ne nous concernent normalement pas, comme les déchets sauvages, Police Riviera a travaillé de concert avec GD Riviera pour faire des contrôles sur tout le dispositif régional et faire un bilan à ce niveau. Si un problème particulier manifeste émerge comme les déjections canines, les chiens non tenus en laisse ou d'incivilités, un accent particulier sur cette problématique peut être mis en place et souvent, quand il y a quelques contrôles ou verbalisations, le bouche-à-oreille fonctionne très bien et le problème se règle de lui-même.

Il y a une multitude d'opérations de ce genre dans le courant de l'année. Pour l'ensemble de la Riviera, le nombre d'interventions annuelles se situe autour de 15'000 à 16'000 que nous gérons (sollicitations, appels au 117, etc...) Pour La Tour-de-Peilz, le chiffre se situe entre 1'300 et 1'400 et sans compter le travail proactif qui se fait hors interventions par la visibilité, la prévention, le déploiement du poste de police mobile, etc...

Finalement, le type de sollicitations durant la nuit reste malheureusement aujourd'hui les violences domestiques qui ont pris un essor depuis quelques années et les procédures varient entre 2 et 4 heures de prise en charge selon les cas, sans compter le développement des cyber escroqueries.

*Qu'en est-il des cas Sécutel ?*

Il a eu 19 cas "Sécutel" courant 2023 dont les 3/4 provenant d'erreurs de manipulation et dans le reste des cas, l'aide à la personne a été apporté et celle-ci a été relevée. Par contre, il y a plus de 200 cas "non Sécutel" par année, pour des personnes qui tombent à domicile et qu'il faut relever. Nous étions une des dernières polices sur le Canton à gérer le système "Sécutel" avec des personnes qui ne mettaient pas leurs données à jour (déménagements, changements de serrures etc...) et donc un énorme travail administratif pour garder ces 130 dossiers à jour et ce par rapport à la nécessité du dispositif qui est de toutes les façons assuré par la société Sécutel. Police Riviera est toujours en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> intervenant et si aucun autre intervenant ne peut se charger de répondre à l'alarme, Sécutel les avertira de toutes façons.

*Au niveau des infractions relevées par M. Egger, quel est le degré de celles-ci selon l'ASR ?*

Une distinction est à faire selon si elle relève du pénal ou du règlement général de police intercommunal car ce n'est pas la même instance qui va statuer sur les différents cas. Les incivilités, les nuisances sonores, les déjections canines, etc... font partie du règlement général de police et sont traités par la police de proximité et même les assistants de sécurité publique. Quand on arrive dans le volet pénal (incendies, dommages à la propriété, etc..., il n'y a que les policiers qui peuvent dénoncer.

*Actuellement, quel est le nombre de policiers ?*

L'effectif actuel est de 115 policiers dont 5 qui sont en formation à l'Académie de police de Savatan et 20 assistants de sécurité publique soit environ 140 personnes. Effectif qui monte à 150 si l'on ajoute les personnes dans l'administratif comme les réceptionnistes.

## **Discussion entre les commissaires**

Le président de la commission recentre la discussion sur l'objet qui est soumis aux commissaires soit la prise en considération ou non de la pétition, soit de rester ou sortir de l'ASR. Il demande donc à ceux-ci de se positionner strictement sur ce point.

Un des commissaires apporte tout d'abord une vue différente de ce qui a été discuté. En effet, celui-ci se baladant tous les jours dans la commune, et celles voisines, à vélo, il peut attester que la présence policière est bien marquée la journée et ne comprend pas la "noirceur" des propos rapportés par M. Egger. Il y a aussi beaucoup de gens très satisfaits de notre police et tient à le relever.

Le dépôt et réception des plaintes pose tout de même question et doit être clairement amélioré, ainsi que l'information/communication donnée lors d'appel auprès de la police lorsqu'elle n'est pas en mesure d'intervenir dans l'immédiat. Il semble toutefois illusoire de remettre un poste de police sur la commune argue un autre.

Il est fait mention que ce type de remarques peuvent être remontées via le canal du groupe ASR lors des conseils intercommunaux ASR.

La pétition est intéressante car elle met en lumière les différentes problématiques qui ont été relevées mais du point de vue d'un des commissaires, il semble toutefois que le représentant des pétitionnaires semble très en colère et à surtout recours à des exemples qui le touchent directement.

La commune est effectivement parfois touchée par des vols ou tentatives de vols et du point de vue de certains, les chiffres donnés par le commandant de police ASR ne semblent pas refléter cette réalité.

Un des commissaires relève le fait qu'il ne voit pas comment une police communale ferait pour résoudre l'ensemble des soucis apportés par le pétitionnaire. Il faut aussi prendre en considération la forte augmentation de la population depuis 2006-2007 et que le territoire communal est au centre d'un transit important entre Domodossola, Genève et la France. Une police forte est nécessaire. Police qui sache communiquer avec celles cantonales ou spécialisées. Cela passe par un maintien d'un corps régional plus à même de répondre à tout cela. Toutefois, un processus de qualité devrait être mis en place avec des retours donnés à la population. Il termine par souligner encore une fois que les montants donnés dans la pétition sont faux et lui semble du domaine de l'exagération.

Certains relèvent que l'on ne peut pas jeter la pierre totalement aux pétitionnaires car la comptabilité de l'ASR se révèle peu explicite sur la participation totale de chacune des communes.

Pour revenir à la police, il est relevé par un des commissaires qu'il lui semble que celle-ci ne fait que de traverser en voiture notre commune pour aller régler les cas de Vevey et Montreux. Ce n'est pas l'avis d'autres qui voient régulièrement des voitures de police, le répondant de proximité et les agents de sécurité publique (ASP) patrouiller sur tout le territoire. Il est relevé qu'une nouvelle dynamique a été instaurée il y a de cela une année à peu près par le fait que les ASP sont aujourd'hui assermentés et peuvent procéder à des dénonciations et font de la surveillance active du territoire communal.

Une demande à la municipalité de chiffrer les coûts relatifs à un passage sur une délégation à la gendarmerie ou la création d'un poste de police devrait être tout de même faite, même si l'un des commissaires nous dit que ce dernier point n'est pas envisageable.

Il est relevé que l'écart entre mettre en place une commission afin de statuer sur la sortie complète de la commune de l'ASR et demander des améliorations à celle-ci sur les divers points relevés est grand.

Factuellement, certains préfèrent avoir recours à l'ASR au lieu de la gendarmerie qui se trouve totalement excentrée sur la Blécherette et qui fondamentalement ne ferait pas baisser les coûts et rallongerait les temps d'interventions car selon les dires de notre syndique, la mise en place d'un poste est tout simplement impossible et nous n'aurons jamais le feu vert du canton d'après les informations prises au sein des organes compétents.

Il est relevé par l'un des intervenants que l'on se doit de donner réponse à ces nombreux citoyens mécontents dont les signatures ont été recueillies en un temps très court. Tant que l'on n'a pas la preuve

que des moyens légaux nous empêchent de mettre en place une police locale (à La Tour-de-Peilz), on doit aller de l'avant et chiffrer les coûts.

Questionner les communes voisines sur le niveau de satisfaction qu'elles ont des interventions de l'ASR serait également intéressant à analyser. D'ailleurs, le mécontentement sur les prestations de l'ASR existe aussi bien au niveau de notre conseil communal que dans des réunions de plusieurs partis politiques. Certains membres de la commission estiment que l'ampleur du mécontentement quant aux réponses apportées par l'ASR devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Elle devrait aussi s'intéresser à l'insatisfaction et la démotivation du personnel mentionné par les pétitionnaires (cf. le rapport des pétitionnaires).

En finalité et pour rappel, la pétition demande le désengagement de la Commune de Police Riviera et la mise en place d'un corps de police communal de proximité.

### **Conclusions**

Lors du vote, la prise en considération de la pétition est refusée par 5 voix contre et 2 voix pour.

Toutefois, l'ensemble des commissaires sont d'avis que la municipalité doit faire le nécessaire rapidement afin de mettre en place une rencontre entre la population Boélande et police Riviera afin de donner la possibilité à celle-ci de s'exprimer et de ce fait de permettre aux pétitionnaires de dialoguer avec les instances concernées par cette pétition.

Pour la commission, le Président-rapporteur,  
Yvan Kraehenbuehl

La Tour-de-Peilz, le 2 janvier 2024

## Pétition « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité »

Séance commission du conseil communal, le lundi 27 novembre, 20h00, en salle 2 de la Maison de commune

### Pourquoi cette pétition ?

- Ma maman s'est fait voler 2x à l'astuce dans le passage de la COOP il y a 3 ans environ. Maintenant elle est sur ses gardes et sur le qui-vive

→ Est-ce que vous pensez réellement qu'une grand-maman de 85 ans va aller déposer plainte à Vevey ou à Clarens ou le faire via Internet ?

Souvent c'est un sentiment de honte, on ne dit rien. Il y a beaucoup d'exemples de ce type à L-T-P

- Ma compagne s'est fait voler à l'astuce sur le quai Roussy en 2020 et a subi 1 tentative dans le passage sous voie de la gare
- J'ai subi une tentative de vol à l'astuce vers la Maladaire en 2021
- Je me suis fait voler 100 litres d'essence sur mon bateau en hivernage au port de L-T-P en 2022

Avez-vous déjà visité le poste de police à Vevey ? Moi oui 2 fois pour déposer plainte. Je l'aurais volontiers fait à La Tour mais nous n'avons plus droit depuis longtemps à ce service. Le poste de police à Vevey était dans un état de délabrement digne d'un pays du tiers monde. Comment est-il possible de faire une bonne police avec des conditions pareils ?

Statistiques :  
2 cas sur 6 déclarés à Pol Riviera.  
Avec 1 poste à L-T-P = 6/6

Vol d'une remorque bateau, téléphone de la « victime » à Clarens pour venir déposer plainte. Réponse : on n'a pas le temps en ce moment, allez à Vevey. Réponse de Vevey : désolé pas le temps en ce moment, allez à Clarens.....

Incivilités : Bateau du CVVT, volontairement détaché. Pol Riviera ne souhaite pas se déplacer car « on ne peut rien faire » ! Sur insistance du président, Pol Riviera accepte enfin de venir...

Vandalisme : Bâche bateau déchirée, assurance demande un constat avec plainte. Pol Riviera : on ne peut pas venir pour l'instant.....

J'ajoute 2 expériences vécues au port :

- Un énergumène se pointe avec son triporteur électrique qu'il parque dans le vieux port pour aller sur son bateau en place visiteur ou avec un malin plaisir il met en route une génératrice essence ou diesel en importunant toutes les personnes souhaitant profiter de ce magnifique lieu. Inutile d'essayer de discuter puisque selon lui c'est ses droits.....J'ai essayé d'appeler police riviera. Réponse : désolé nous ne pouvons pas venir nos équipes sont déjà engagées ailleurs .....
- Idem pour des incivilités aux bains des hommes
- Durant ma récolte de signature j'ai pu voir un « crapaud » à l'œuvre (vol à la tire à la COOP et autour en toute impunité)

Toujours plus d'habitants de la commune se déclarent mécontents quant aux services offerts par Police Riviera. De nombreux policiers semblent également démotivés et se sentent déconsidérés. Visiblement tant le citoyen que l'agent de police sont insatisfaits par la situation actuelle.

Sur la commune, régulièrement, des gens se délestent de leurs ordures dans des sacs en papier ou plastique non officiels. Réponse de la Police, svp, contacter la brigade de propreté (un bel exemple « d'usine à gaz ») qui elle me répondra certainement on ne peut rien faire car (territoire fédéral, CFF) ou terrain privé

Alors que la demande première n'est pas que la police ramasse les ordures incriminées mais bien qu'elle empêche la personne de recommencer !

Idem pour les crottes de chiens

Sondage de la commune sur Pol Riviera ?  
Séance participative ?

Conseil Communal du 1.11.23 :  
Question / demande d'un élu : Secutel et Pol Riviera





Police Riviera est forte avec les faibles (citoyen lambda, respectueux du bien-être commun, ou pire s'il est automobiliste ou là les moyens sont mis pour que les contractuels se lâchent même le dimanche) et notre police Riviera est faible avec les forts (incivilités de toutes sortes) ou il est carrément dit nous ne pouvons rien faire contre ça ! Il est maintenant parfois plus « risqué » d'être piéton (est-ce qu'un piéton fait partie de la mobilité douce ?) dans le passage sous gare ou au port que de traverser la Grand Rue. Même certains agents de police ne savent pas que toute circulation est interdite y compris vélos et trottinettes électrique. Pareil aux bains ou les chiens sont interdits mais visiblement il paraît impossible de faire appliquer ces interdictions édictées par nos autorités.

**Port :**  
 Chaque année les toilettes sont soit détruites soit brûlées, soit les deux. Couvert baromètre : parois = plus d'armature métallique ni de verre car régulièrement détruits. Baromètre 2 ou 3x détruit  
 Départ de feu dans ce couvert un soir à 19h. Sans intervention de 2 personnes du Sauvetage, ce couvert aurait complètement brûlé et le local du Sauvetage avec.  
 Dans un délai proche la tour de garde du Château ou le couvert baromètre ou les deux seront la proie des flammes

Notre signalisation (via ASR ??) est vétuste, inadaptée voir absente (port de la tour avec soi-disant interdiction générale de circuler) et souvent non respectée (passage sous voie de la gare) voir dégradée volontairement (plage de portail blanc)





Bouveret



Cully



Loire Atlantique





**Gare Vevey**, avez-vous déjà fréquenté les lieux ? De l'avenue des Communaux en passant par la poste et la place de Manor côté L-T-P jusqu'à 25 dealers qui vendent à des « bons citoyens Suisse » leur marchandise aux yeux de tous. Les transactions importantes se font même dans l'ascenseur extérieur de Manor. Il paraît qu'on ne peut rien faire !! Pendant ce temps les contractuels à 5 mètres font leur travail (quelle efficacité !!!) par exemple une maman qui a été chez le pédiatre avec son bébé et qui a 50 minutes de retard et boum amende. Il n'y a pas à discuter.....

**Gare de Montreux**, avez-vous déjà fréquenté les lieux ? Bande organisée à journée faite en bas, en haut, au milieu. Il paraît qu'on ne peut rien faire !!

L'Association de communes "Sécurité Riviera" (ASR), entrée en vigueur au 1er janvier 2007, a été créée, dans un premier temps, pour régionaliser les services de police et les CSU et, à plus long terme, pour étendre l'association de communes à l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) Riviera et aux Services de défense incendie et secours (SDIS), en vue de créer une véritable plateforme régionale pour la sécurité.

Elle regroupe les services de secours suivants : Ambulance Riviera, Police Riviera, ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut SDIS Riviera. À ces domaines opérationnels, s'ajoutent la Direction, ainsi que les Services généraux (Administration), qui constituent une entité administrative transversale comprenant notamment l'Office du commerce et des manifestations et l'Office de la mobilité (Stationnement, Signalisation et Amende d'ordre).

Nous avons jeté comme des malpropres nos agents à l'époque et avons transféré leur savoir-faire et leur connaissance du terrain communal en expliquant que ça coûterait moins cher avec plus d'efficacité. C'est exactement le contraire qui se passe. **En fait ce concept est un échec !!** À part un policier de proximité adorable, certes, nous n'avons plus aucun service valable à ce niveau. Et dans les cas importants (incendie bateau au port, par exemple, voir page 9 : site du Sauvetage), c'est la gendarmerie qui intervient. Les agents de Police Riviera ne connaissent même pas le nom des rues de L-T-P.....

**Mais visiblement je ne comprends rien puisque paraît-il, il est impossible de sortir de ce truc !! On s'est marié mais il est impossible de divorcer**

**307 signatures en 12h par une seule personne (4 samedis d'août de 9h30 à 12h30) + 9 reçues par courrier après l'envoi de ma pétition à la commune (remises à la commission ce soir) soit : 316 signatures au total**

J'aurais sans problème pu atteindre 600 à 700 signatures en étant plus assidu mais ce n'était pas mon objectif. À prendre en compte (c'est une estimation) :

10% de gens qui ne se sentent pas concernés par le sujet

10% de gens qui pensent qu'il n'y a pas besoin de police à L-T-P puisqu'il ne se passe jamais rien

30% de gens qui pensent qu'on ne peut pas sortir de l'ASR mais qui aimeraient un poste de police à La Tour-de-Peilz

50% de gens mécontents de la situation actuelle et qui sont 100% d'accord avec la pétition

**Expérience humaine très enrichissante, exemples :**

- Votre pétition ne sert à rien. On ne peut rien faire même pour les dealers à Vevey
- Il n se passe jamais rien à L-T-P la police est inutile
- Beaucoup « d'étrangers » permis C qui m'ont dit moi monsieur quand je suis arrivé à L-T-P ce n'était pas comme ça avant. Je signe tout de suite
- J'ai été cambriolée 2x, je signe tout de suite
- Je n'ose plus passer sous le passage de la gare le soir. Il faut un poste de police à L-T-P. Je signe tout de suite
- J'ai peur de me faire écraser par les trottinettes et les vélos électriques sur les trottoirs. La police ne fait rien. Je signe tout de suite
- Aux bains on est envahi par les chiens personne ne dit rien et si on dit quelque chose on se fait insulter. Je signe tout de suite
- Rodéos routiers la nuit sur la commune. La police jamais là. Je signe tout de suite
- Je suis allé déposer plainte à Clarens pour un vol de vélo. Il m'a été répondu de passer un autre jour car trop occupé. Inadmissible. Je signe tout de suite

Les chiffres avancés dans ma pétition ne sont pas complètement exacts et je m'en excuse. Ceci s'explique par la complexité de lecture des budgets énoncés voir par une certaine opacité.

Mais ma démarche est plus philosophique que comptable avec malgré tout un certain étonnement par exemple le financement de Police Riviera par les encaissements des parkings ?? Est-ce pour cette raison qu'il faut maintenant payer le dimanche ??? Faut-il instaurer un péage urbain à l'entrée de notre commune pour financer la Police ??

### Police Municipale de La Tour-de-Peilz jusqu'en 2006

Effectif d'environ 20 personnes dont 16 policiers  
Poste de Police à L-T-P  
Catégories de compétences niveau ?  
1 ou 2 contractuels ?  
Service panneau de signalisation, parking panneaux interdictions commune etc ?  
Coûts annuels estimés :  
22 personnes à 150'000 CHF = 3'300'000 CHF  
5 véhicules (leasing 1'500 CHF /mois) = 100'000 CHF  
Loyer locaux (10'000/mois) = 120'000 CHF  
Informatique (10'000/mois) = 120'000 CHF  
Divers = 200'00 CHF  
**Total = 3'840'000 CHF arrondis à 4 Mio \***  
\*Estimation de l'auteur

Commentaire de François Bercher suite article dans 24 heures du 9 novembre 2023 :

Un petit regard en arrière : en 2006, lorsque la Police était municipale, avec un effectif de plus de 20 personnes, les comptes communaux affichaient des dépenses pour ce poste de 3,7 millions de Frs, et des recettes de 1,2 millions, soit un coût net de 2,5 millions... (voir sur le site officiel de de La Tour-de-Peilz).

Depuis 2007, Police Riviera  
Plus de poste de police à L-T-P  
1 policier de proximité  
Selon budget L-T-P  
5'411'000 CHF  
Dont 872'000 CHF (Réforme Policière ?)  
ASR 4'538'000 CHF  
Selon ASR (L-T-P coefficient 6 ?)  
Autorités = 60'893 CHF  
Direction & Services = 423'627 CHF  
Chancellerie = 30'483 CHF  
Police Riviera = 2'858'078 CHF  
Ambulance Riviera = 89'282 CHF  
UTLI (logistique & informatique) = 103'831 CHF  
Amendes d'ordre = 103'831 CHF  
Police du commerce = 58'366 CHF  
Total = 3'809'253 CHF – 89'282 CHF  
(ambulances) = 3'719'871 CHF  
Signalisation = 284'412 CHF  
Office du stationnement = -266'805 CHF  
+17'807 CHF  
**Total = 3'737'678 CHF**  
PC = 293'072 CHF  
SDIS = 409'564 CHF  
Total = 4'529'497 CHF

Réfection poste de police Vevey en 2023  
Vétuste et inadapté en cours de rénovation en conformité avec les directives en matière de locaux de police, et adaptés aux besoins de l'Association Sécurité Riviera (communiqué du 15 mai 2023)

2'500'000 CHF qui paie ? Vevey ou 9 Communes ? selon quel coefficient ?

Budget d'études pour maison de la sécurité à 1mio qui paie selon quel coefficient ?

Maison de la sécurité à 60mio

Qui paie selon quel coefficient ?

CH -> PC  
ECA -> SDIS  
VD -> Pol  
VD -> ambulances  
Etc

### Police Municipale de La Tour-de-Peilz à partir de 2027

Effectif d'environ 20 personnes dont 16 policiers  
Catégories de compétences niveau ?  
1 ou 2 contractuels ?  
Service panneau de signalisation, parking panneaux interdictions commune etc ?  
Coûts annuels estimés :  
22 personnes à 200'000 CHF = 4'400'000 CHF  
5 véhicules (leasing 2'000 CHF /mois) = 120'000 CHF  
Loyer locaux (15'000/mois) = 180'000 CHF  
Informatique (15'000/mois) = 180'000 CHF  
Divers = 200'000 CHF  
**Total = 5'100'000 CHF \***  
\*Estimation de l'auteur

Estimations coûts (pour autant que les chiffres soient corrects)

Communes	Habitants	Coûts/commune	Coûts/Habitants
Blonay - St-Légier	12 137	3 455 183	285
Chardonne	3 195	909 558	285
Corseaux	2 307	656 761	285
Corsier	3 367	958 524	285
Jongny	1 842	524 384	285
Montreux	26 100	7 430 195	285
La Tour-de-Peilz	12 402	3 530 624	285
Vevey	19 754	5 623 605	285
Veytaux	972	276 711	285
Total	82 076	23 365 545	285

Police Riviera

Communes	Habitants	Coûts/commune	Coûts/Habitants
Blonay - St-Légier	12 137	369 688	30
Chardonne	3 195	97 318	30
Corseaux	2 307	70 270	30
Corsier	3 367	102 557	30
Jongny	1 842	56 107	30
Montreux	26 100	794 995	30
La Tour-de-Peilz	12 402	377 760	30
Vevey	19 754	601 698	30
Veytaux	972	29 607	30
Total	82 076	2 500 000	30

Réfection poste Vevey

Communes	Habitants	Coûts/commune	Coûts/Habitants
Blonay - St-Légier	12 137	8 872 508	731
Chardonne	3 195	2 335 640	731
Corseaux	2 307	1 686 486	731
Corsier	3 367	2 461 377	731
Jongny	1 842	1 346 557	731
Montreux	26 100	19 079 877	731
La Tour-de-Peilz	12 402	9 066 231	731
Vevey	19 754	14 440 762	731
Veytaux	972	710 561	731
Total	82 076	60 000 000	731

Maison de la sécurité

Communes	Habitants	Coûts/commune	Coûts/Habitants
Blonay - St-Légier	12 137	147 875	12
Chardonne	3 195	38 927	12
Corseaux	2 307	28 108	12
Corsier	3 367	41 023	12
Jongny	1 842	22 443	12
Montreux	26 100	317 998	12
La Tour-de-Peilz	12 402	151 104	12
Vevey	19 754	240 679	12
Veytaux	972	11 843	12
Total	82 076	1 000 000	12

Crédit d'étude maison sécurité

Financement via :  
 - CH pour PC  
 - ECA pour SDIS  
 - VD pour Ambulances  
 - VD pour Police  
 Inconnu à ce jour : 50% ? 70% ?

Inconnu à ce jour, structure de la maison de sécurité  
 - 1 Directeur ?  
 - 1 Adjoint ?  
 - Secrétaire (e)s ?  
 - Concierge (s) ?  
 - Etc  
 15 personnes à 200'000 CHF = 3 Mli/année  
 Répartition par commune ??

Augmentation des impôts ??

n.o



## COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICES (AVEC COMMENTAIRES)

Ville de La Tour-de-Peilz			Budget 2023 (v1/Mun)		Budget 2022 (v2/CC)		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>Sécurité - population - feu</b>	<b>6'117'290</b>	<b>209'500</b>	<b>5'631'190</b>	<b>207'500</b>	<b>5'732'268.89</b>	<b>272'863.30</b>	
<b>60</b>	<b>Police administrative</b>	<b>5'411'500</b>		<b>4'922'500</b>		<b>5'008'324.47</b>	<b>72'156.00</b>	
<b>600</b>	<b>Administration</b>	<b>5'411'500</b>		<b>4'922'500</b>		<b>5'008'324.47</b>	<b>72'156.00</b>	
SFIN	600.3511.00	Réforme policière	872'000		790'000		888'141.00	
SFIN	600.3521.00	Association Sécurité Riviera (ASR)	4'538'000		4'131'000		4'066'527.47	
SFIN	600.3809.00	Attribution fonds régul. périég. (réforme policière)					52'156.00	
SFIN	600.3902.01	Imputations internes - Maintenance informatique	1'500		1'500		1'500.00	
SFIN	600.4511.00	Solde année précédente (réforme policière)						52'156.00
SFIN	600.4511.01	Provision solde (réforme policière)						20'000.00

### ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA Charges et revenus par service Budget 2024



No	Services	Budget 2024			Budget 2023			Comptes 2022		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	374 516.00	1 000.00	373 516.00	368 110.00	1 000.00	367 110.00	314 752.94	810.00	313 942.94
601	Direction & Services	2 633 483.00	24 917 009.00	-22 283 526.00	2 453 134.00	24 005 627.00	-21 552 493.00	2 212 008.76	20 072 929.92	-17 860 921.16
602	Chancellerie	606 369.00	420 000.00	186 369.00	596 527.00	408 000.00	190 527.00	560 326.79	442 735.40	117 591.39
603	Police Riviera	19 519 640.00	1 988 500.00	17 531 140.00	19 649 659.00	1 980 500.00	17 669 159.00	16 527 688.74	1 964 699.45	14 562 989.29
604	Prévention							824 186.97	600.00	823 586.97
605	Antibulance Riviera	5 871 626.00	5 323 976.00	547 650.00	5 476 803.00	4 920 200.00	556 603.00	5 335 005.33	5 155 659.20	179 346.13
606	UTLI	1 140 482.00	7 000.00	1 133 482.00	1 036 734.00	2 400.00	1 034 334.00	899 015.19	13 700.00	880 307.19
607	Amendes d'ordre	1 260 388.00	623 500.00	636 888.00	1 232 582.00	723 000.00	509 582.00	1 174 548.13	569 112.27	605 435.86
608	Police du commerce	1 353 512.00	995 500.00	358 012.00	1 310 412.00	963 000.00	347 412.00	1 226 529.03	938 679.70	287 849.33
	<b>Total comptes 600 à 608</b>	<b>32 760 016.00</b>	<b>34 276 485.00</b>	<b>-1 516 469.00</b>	<b>32 123 961.00</b>	<b>33 001 727.00</b>	<b>-877 766.00</b>	<b>29 074 061.88</b>	<b>29 163 933.94</b>	<b>-89 872.06</b>
609	Signalisation	1 443 970.00	108 000.00	1 335 970.00	1 407 526.00	138 000.00	1 269 526.00	1 297 571.53	105 091.07	1 192 480.46
610	Office du stationnement	2 990 266.00	2 990 266.00	0.00	2 762 425.00	2 762 425.00	0.00	2 555 890.55	2 555 890.55	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1 315 170.00	2 870 000.00	-1 554 830.00	1 225 082.00	2 850 000.00	-1 624 918.00	1 051 645.08	2 888 012.03	-1 836 366.95
610.02	Stationnement Vevey	2 405 774.00	5 170 000.00	-2 764 226.00	2 120 791.00	5 320 000.00	-3 199 209.00	2 008 230.85	5 117 716.62	-3 109 485.77
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	283 195.00	550 000.00	-266 805.00	268 605.00	525 000.00	-256 395.00	244 816.59	589 626.71	-344 810.12
	<b>Total comptes 600 à 610.03</b>	<b>41 198 391.00</b>	<b>45 964 751.00</b>	<b>-4 766 360.00</b>	<b>39 908 390.00</b>	<b>44 597 152.00</b>	<b>-4 688 762.00</b>	<b>36 232 216.48</b>	<b>40 420 270.92</b>	<b>-4 188 054.44</b>
650	SDIS Riviera	3 930 769.00	1 220 285.00	2 710 484.00	3 750 926.00	1 111 140.00	2 639 786.00	3 583 785.06	1 246 892.63	2 336 892.43
66	Protection Civile	2 382 479.00	326 603.00	2 055 876.00	2 454 419.00	405 443.00	2 048 976.00	2 137 482.66	288 329.65	1 851 162.01
	<b>TOTAL ASR</b>	<b>47 511 639.00</b>	<b>47 511 639.00</b>	<b>0.00</b>	<b>46 113 735.00</b>	<b>46 113 735.00</b>	<b>0.00</b>	<b>41 953 484.20</b>	<b>41 953 484.20</b>	<b>0.00</b>

**ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA**  
Répartition par commune - Budget 2024

charges à répartir	Blonay - St-Légier	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	La Tour-de-Peilz	Vevry	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL	
Nombre d'habitants (scrs 31.12.2020)	12 137,00	3 195,00	2 307,00	3 367,00	1 542,00	26 100,00	12 402,00	19 754,00	972,00	--	--	--	82 076,00	
Nombre d'habitants (scrs 31.12.2021)	12 137	3 195	2 307	3 367	1 542	26 100	12 402	19 754	972	3 566	534	930	80 999	
Nombre d'habitants trois villes	0	0	0	0	0	26 100	12 402	19 754		0	0	0	58 256	
Coefficient	0	3	3	3	3	6	6	6	2	0	0	0		
Nombre d'habitants pondéré	72 822	9 585	6 921	10 101	5 526	156 600	74 412	118 524	1 944	0	0	0	450 435	
600 Autentés	373 516,00	59 582,67	7 843,73	5 863,69	6 266,99	4 522,11	126 151,01	60 893,82	66 922,15	1 500,54	--	--	373 516,00	
601 Direction & Services	2 595 483,00	414 575,41	54 587,37	39 491,23	57 584,96	31 459,50	891 523,30	423 827,28	674 756,75	11 087,19	--	--	2 595 483,00	
602 Chancellerie	189 389,00	29 734,27	3 913,69	2 625,96	4 134,38	2 256,35	63 942,04	30 353,49	49 326,08	793,76	--	--	189 389,00	
603 Police Riviera	17 531 140,00	2 787 009,72	369 148,75	265 827,60	387 267,72	212 247,26	6 014 824,73	2 658 079,78	4 552 389,84	74 656,79	--	--	17 531 140,00	
605 Ambulance Riviera	547 650,00	87 374,91	11 500,49	9 394,11	12 119,81	6 630,33	187 895,30	89 282,66	142 210,19	2 332,49	--	--	547 650,00	
606 LUTLI	1 133 482,00	160 841,58	23 902,79	17 187,18	25 084,16	13 722,92	389 890,80	184 750,09	294 336,05	4 827,51	--	--	1 133 482,00	
607 Amendes d'ordre	636 588,00	101 612,40	13 374,46	9 657,24	14 084,46	7 710,72	216 512,30	103 831,02	165 382,93	2 712,57	--	--	636 588,00	
608 Police du commerce	358 012,00	57 119,69	7 518,15	5 428,00	7 922,88	4 334,41	122 831,68	58 386,23	92 966,17	1 524,81	--	--	358 012,00	
<b>TOTAL</b>	<b>20 260 549,00</b>	<b>3 722 326,81</b>	<b>498 699,43</b>	<b>354 385,36</b>	<b>517 384,16</b>	<b>262 489,69</b>	<b>8 616 579,96</b>	<b>4 389 203,37</b>	<b>6 960 487,76</b>	<b>66 536,83</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>20 260 549,00</b>	
Coût par habitant budget 2024	307,15	153,57	153,57	153,57	153,57	153,57	307,15	307,15	307,15	102,38	--	--		
Coût par habitant budget 2023	261,84	157,10	157,10	157,10	157,10	157,10	314,21	314,21	314,21	104,74	--	--		
Coût par habitant comptes 2022	225,70	135,42	135,42	135,42	135,42	135,42	270,84	270,84	270,84	90,28	--	--		
66 Protection Civile	2 055 876,00	286 809,81	75 501,14	54 516,79	79 565,68	43 528,36	616 769,89	293 072,04	466 807,37	22 969,36	84 182,84	12 618,97	19 613,76	2 055 876,00
Coût par habitant (Budget 2023 - 23.72)		23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	23,63	
650 SDIS Riviera	2 710 484,00	400 813,20	105 511,92	76 186,54	111 192,06	60 830,35	861 928,36	409 564,58	692 357,58	32 099,40	--	--	2 710 484,00	
Coût par habitant (Budget 2023 - 32.42)		33,02	33,02	33,02	33,02	33,02	33,02	33,02	33,02	33,02	--	--		
609 Signalisation	1 335 970,00	--	--	--	--	--	598 544,65	284 411,91	453 013,45	--	--	--	1 335 970,00	
610 Office du stationnement	-4 585 861,00	--	--	--	--	--	-1 554 830,00	-266 805,00	-2 764 226,00	--	--	--	-4 585 861,00	
<b>TOTAL PAR COMMUNE</b>	<b>24 882 009,00</b>	<b>4 415 882,08</b>	<b>671 682,49</b>	<b>484 998,91</b>	<b>707 841,92</b>	<b>387 242,30</b>	<b>8 538 983,86</b>	<b>4 529 496,89</b>	<b>8 875 360,17</b>	<b>154 584,82</b>	<b>84 182,84</b>	<b>12 618,97</b>	<b>19 613,76</b>	<b>24 882 009,00</b>
Coût par habitant budget 2024		363,80	210,23	210,23	210,23	210,23	327,16	365,22	246,80	158,04	23,63	23,63	23,63	
Coût par habitant budget 2023		317,98	213,24	213,24	213,24	213,24	329,78	371,27	230,03	160,67	23,72	23,72	23,72	
Coût par habitant comptes 2022		275,83	185,55	185,55	185,55	185,55	270,95	313,33	183,87	140,41	21,40	21,43	21,43	



Durant la nuit du lundi au mardi 23 janvier 2023, vers 22h30, des individus non encore identifiés, ont bouté le feu à notre canot d'entraînement à la rames de nos juniors, qui se trouvait à terre pour un entretien, sous le couvert du Château, au port de La Tour-de-Peilz.

Ce canot à quatre rameurs que nous venions d'acquérir depuis deux saisons, était à terre pour une peinture d'antifouling, afin de le préparer pour l'entraînement de nos nombreux juniors, dès le commencement de la saison.



Les pompiers du SDIS Riviera, sont intervenus pour éteindre le sinistre, qui a également endommagé les structures du couvert du Château.

**Notre canot est détruit, irrécupérable.**



Cet acte de vandalisme est la continuité des nombreuses incivilités qui se produisent régulièrement au port, à la nuit tombée, en général sur le mobilier de la commune, mais cette fois c'est notre canot qui a été la cible des vandales.







# PÉTITION

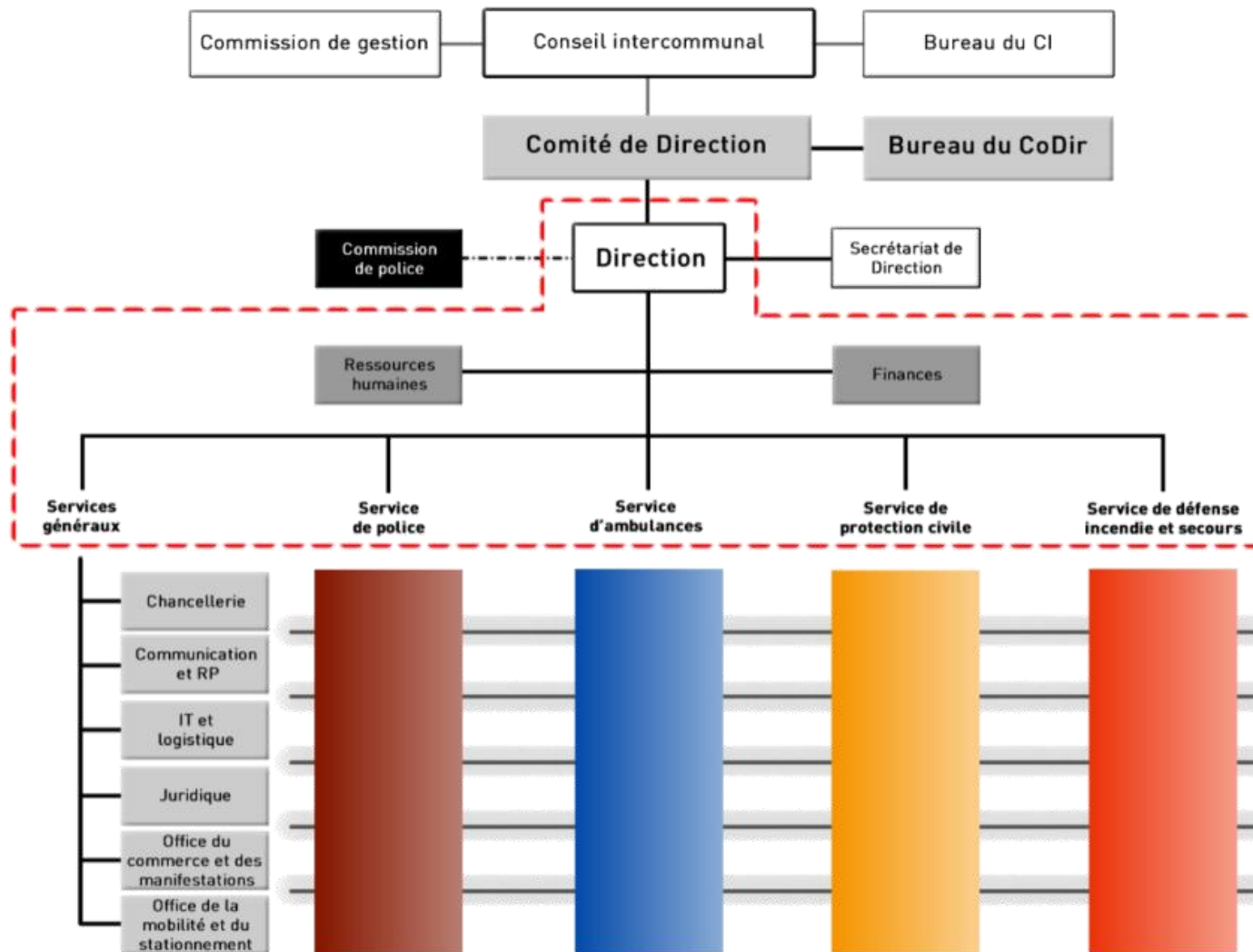
« *DÉSENGAGEMENT DE POLICE RIVIERA* »

SÉANCE DE COMMISSION À LA TOUR-DE-PEILZ, LE 27.11.2023



1. Organigramme
2. Evolution des conditions RH
3. Situation juridique
4. Statistiques opérationnelles
5. Evolution des charges
6. Conclusions

# 1. ORGANIGRAMME



### EN QUELQUES CHIFFRES :

- Valorisation salariales : env. CHF 540'000.- (Spol) + CHF 320'000.- (autres services)
- Formation des cadres : env. CHF 100'000.-
- Indexations salariales (réf. IPC) +1,2% / +0,4% / 2023 +3%, y.c. indemnités IF
- Evolution des classifications de 20 à 26 ans = +30%
- Restructuration de 5 services pour une meilleure cohérence transversale
- Création de 13 fonctions de cadres/spécialistes
- 22 promotions de grades (hors ordinaires)
- 0 réduction de salaire
- Compensation 20% du travail de nuit (2200 et 0600 h) et du temps d'habillement
- Concept particulier pour les seniors avec un horaire mieux adapté (Spol)
- Horaire flexible (40 h/semaine) et possibilité de télétravail
- Système de prévoyance, maintien de la primauté des prestations

- Statuts ASR

### **Article 8 – Durée et retrait**

La durée de l'association est indéterminée.

Durant les deux législatures suivant l'approbation des présents statuts par le Conseil d'Etat, aucune commune membre ne peut se retirer de l'association ou renoncer au(x) but(s) optionnel(s).

Passé ce délai, le retrait d'une commune sera possible moyennant un préavis de 2 ans pour la fin d'une législature, les dispositions en matière de regroupement ressortant de la LSDIS étant réservées.

Cependant, une commune contrainte de quitter l'association en raison d'une loi, d'une décision d'une autorité supérieure ou de toute autre modification importante des circonstances peut obtenir, dans la mesure du nécessaire, des dérogations aux conditions de sortie précitées.

- Loi sur l'organisation policière vaudoise

## **Art. 4 - Les polices**

1. Les polices comprennent :
  - a. la police cantonale ;
  - b. les polices communales et intercommunales (ci-après : les polices communales).
2. La police cantonale est un service de l'Etat rattaché au département en charge de la sécurité
3. Une police communale est un corps de police communale ou intercommunale pour lequel la commune, l'association de communes, la fédération de communes ou l'agglomération bénéficie d'une accréditation.
4. Dans les limites de ses compétences, l'Etat confie le monopole de l'exercice de la force publique aux polices. Les lois spéciales sont réservées.

## **Art. 16 - Autorités communales**

1. Les autorités communales assurent l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens dans les limites des compétences qui leur sont attribuées par la Constitution et la loi.
  
2. Pour l'accomplissement des tâches incluses dans les missions générales de police, elles doivent soit :
  - a. constituer une police communale ;
  - b. adhérer à une association de communes, fédération de communes ou agglomération qui dispose d'une police communale ;
  - c. confier l'exécution de ces tâches à la police cantonale.



## **Art. 31 - Bénéficiaires de l'accréditation**

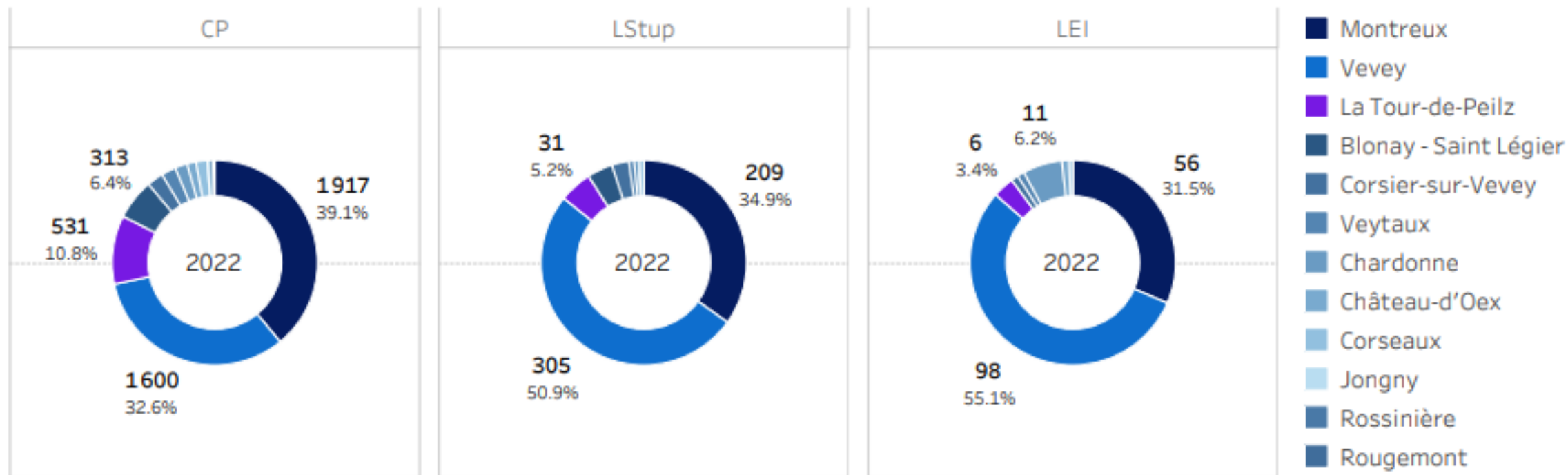
1. L'accréditation est une autorisation accordée exclusivement à une commune, une association de communes, une fédération de communes ou une agglomération lui permettant de disposer d'une police communale sur son territoire.
2. Les municipalités et les comités de direction, de fédération ou d'agglomération peuvent déposer une requête d'accréditation en tout temps. Une requête d'accréditation définitive ne peut toutefois être déposée qu'après l'obtention d'une accréditation provisoire.
3. L'Etat appuie les municipalités et les comités de direction, de fédération ou d'agglomération dans le cadre de la constitution, respectivement de la dissolution des polices.

## **Art. 34 - Conditions d'accréditation**

1. Pour que la requête d'accréditation soit acceptée, la police communale doit remplir, de façon durable et permanente, les conditions d'accréditation suivantes :
  - a. être la seule police à accomplir les missions générales de police sur son secteur d'intervention, exception faite de la police cantonale ;
  - b. disposer d'un secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel ;
  - c. être en mesure d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points de son secteur d'intervention ;
  - d. accomplir, de façon autonome, l'ensemble des missions qui lui incombent et faire accomplir par ses assistants de sécurité publique celles qui peuvent leur être déléguées ;
  - e. être en mesure d'intervenir au profit d'une autre police dans les cas d'entraide et d'appui réciproque ;
  - f. disposer de l'effectif policier minimal fixé par le Conseil cantonal de sécurité ;
  - g. remplir les exigences minimales fixées par le Conseil cantonal de sécurité sur la base du système de gestion de la qualité des polices, en particulier s'agissant de leur structure interne, leurs organes de conduite et leur mode de fonctionnement ;
  - h. disposer du matériel, de l'équipement et des systèmes de communication et d'information permettant de garantir l'interopérabilité des polices, tels que définis par la Direction opérationnelle ;
  - i. respecter et faire appliquer par l'ensemble de son personnel les directives de la Direction opérationnelle ;
  - j. respecter et faire appliquer par son personnel le code de déontologie de la police ;
  - k. s'intégrer dans le mécanisme financier prévu par la présente loi.
2. Le respect des conditions d'accréditation est contrôlé par le Conseil cantonal de sécurité conformément aux dispositions de l'article 43.

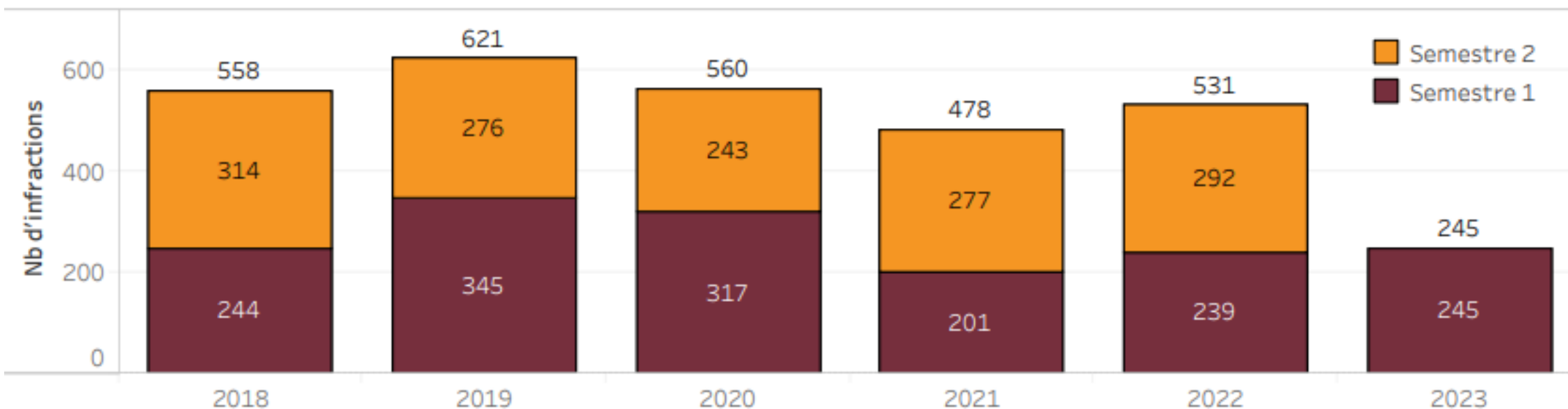
## 4. STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

### Proportions des infractions en 2022



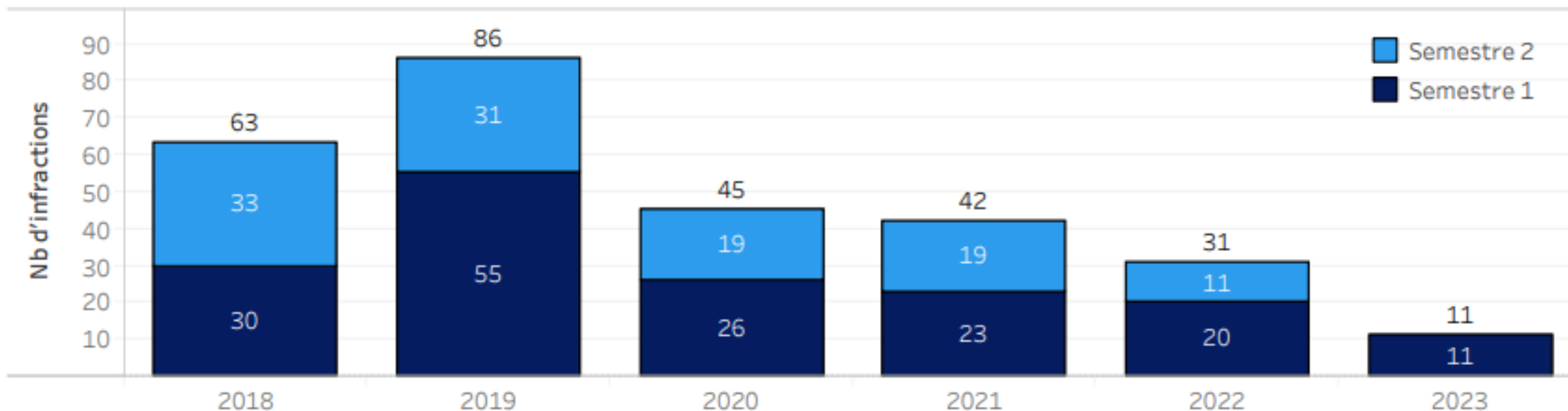
## Volume des infractions au Code pénal à la Tour-de-Peilz

Période : janvier 2018 au 30 juin 2023



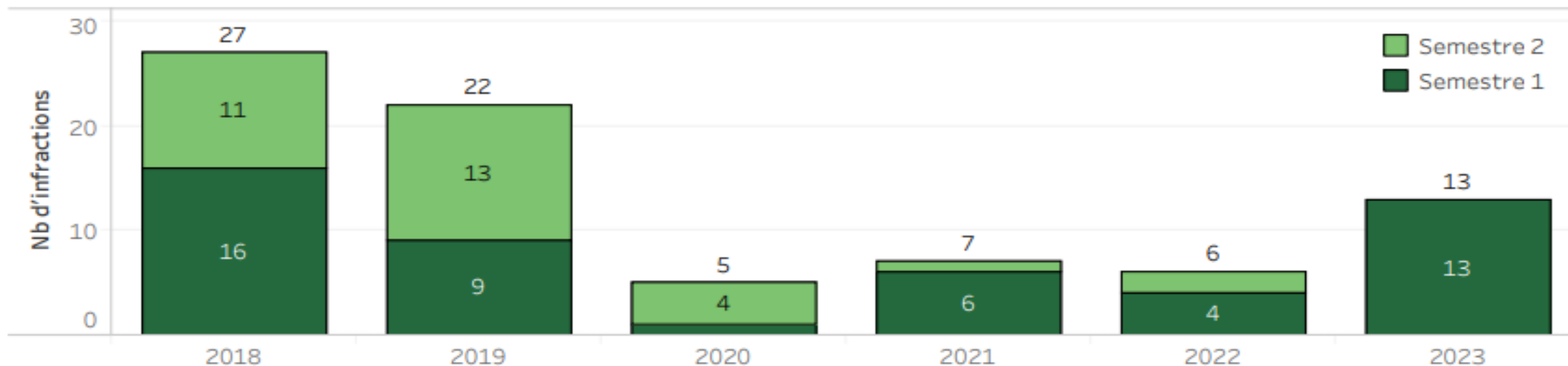
## Volume des infractions à la LStup à la Tour-de-Peilz

Période : janvier 2018 au 30 juin 2023



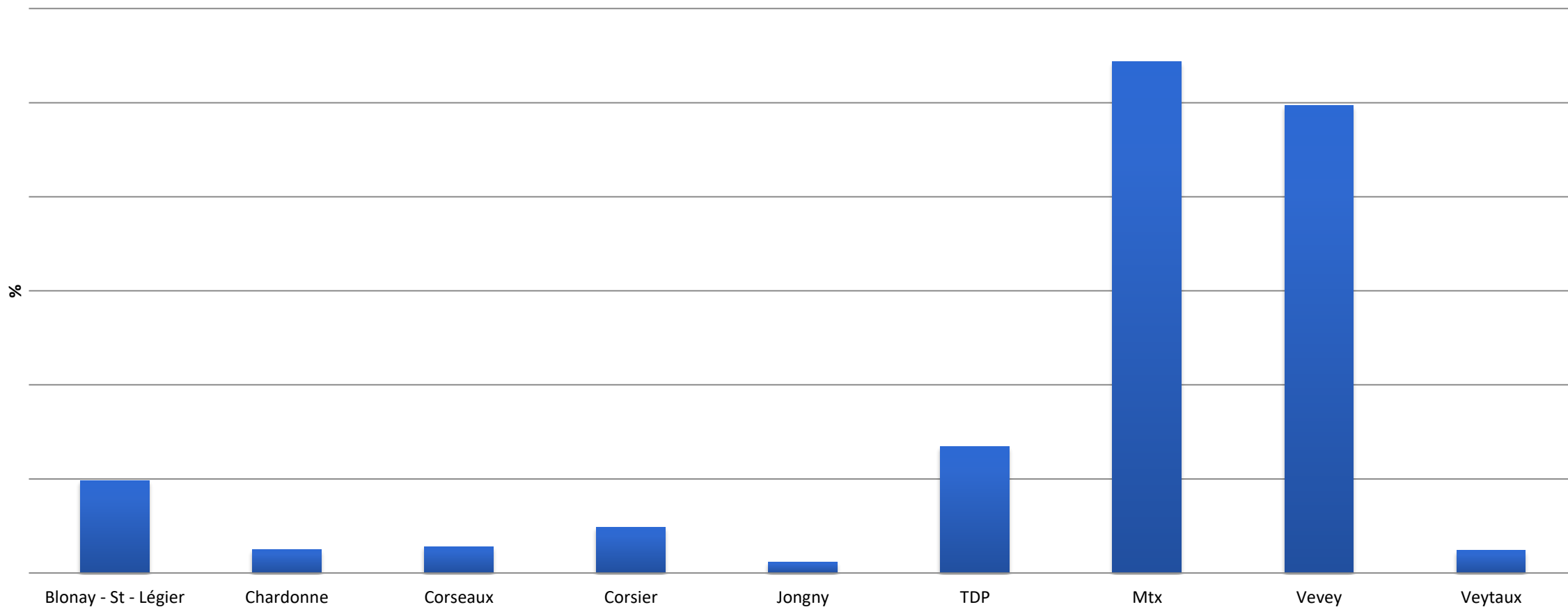
## Volume des infractions à la LEI à la Tour-de-Peilz

Période : janvier 2018 au 30 juin 2023

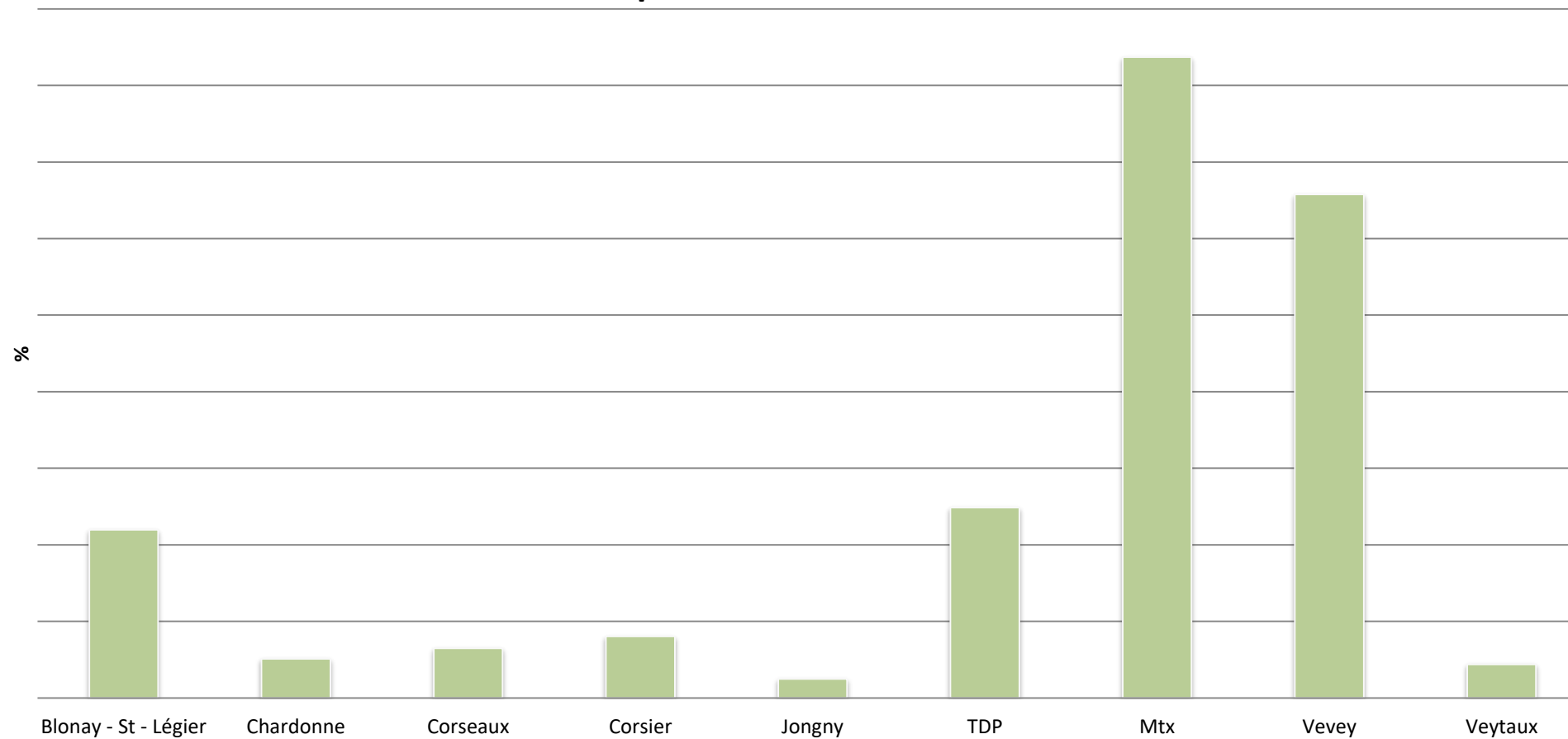


## 4. STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES

**Police - interventions totales 2019-31.1023**

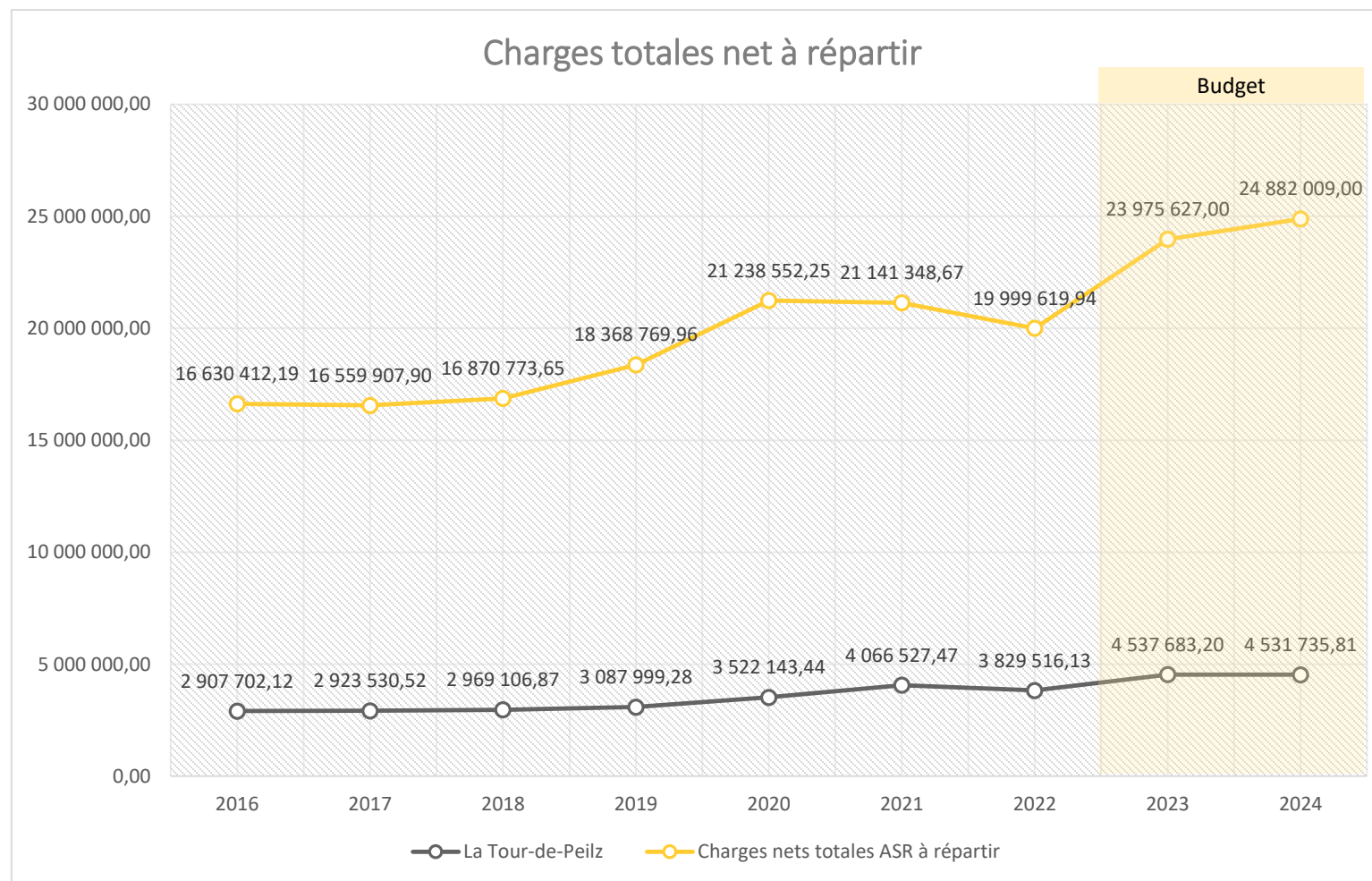


## Police - actions proactives totales 2019 - 31.10.23





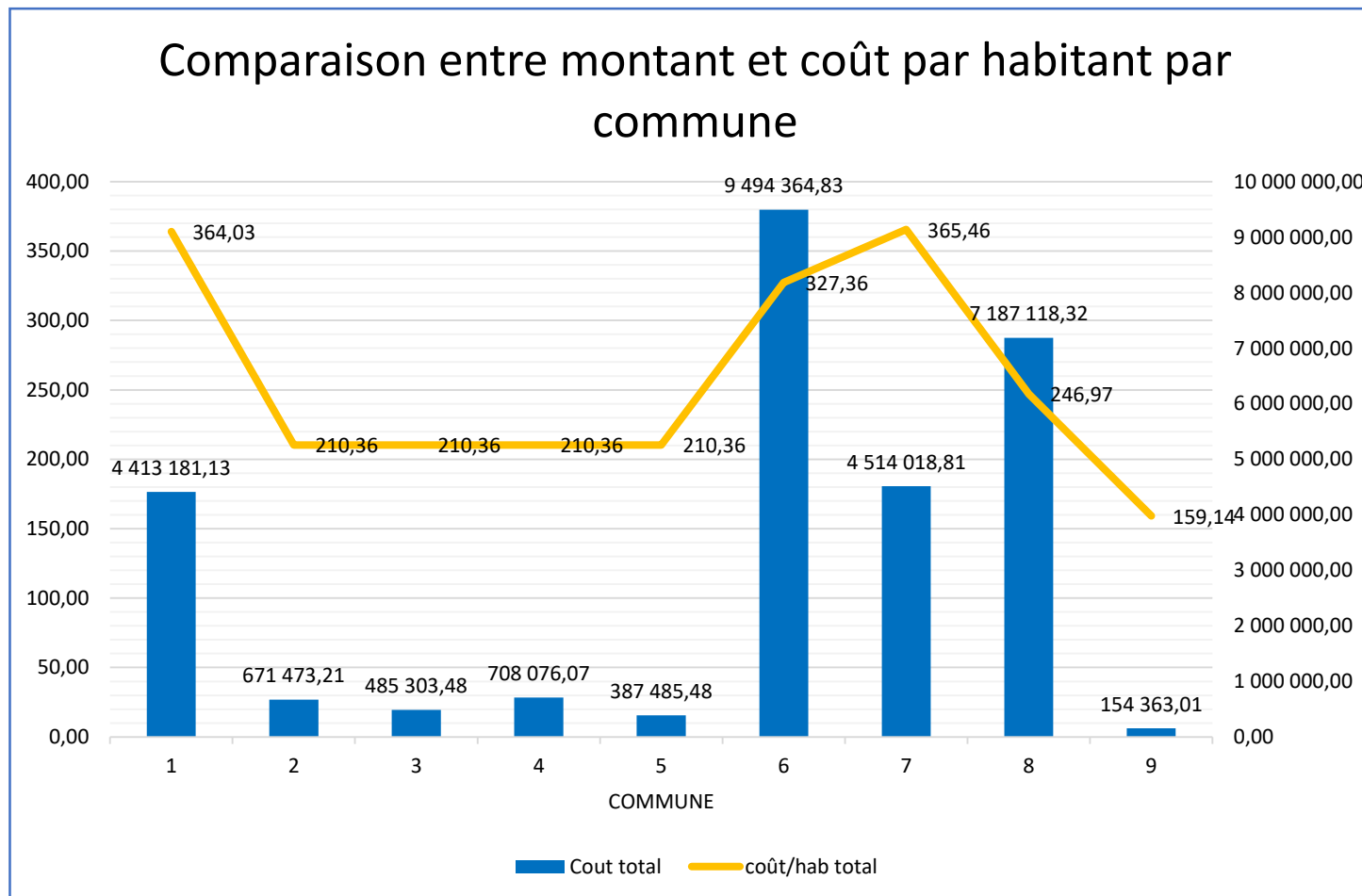
## 5. EVOLUTION DES CHARGES (TOTALES NETS)



- Les charges totales net incluent les conventions de stationnement et les coûts du SDIS et de la PCi
- Les charges 2023 et 2024 sont budgétées, les autres sont basées sur les comptes effectifs

# COÛT PAR HABITANT (BUDGET 2024)

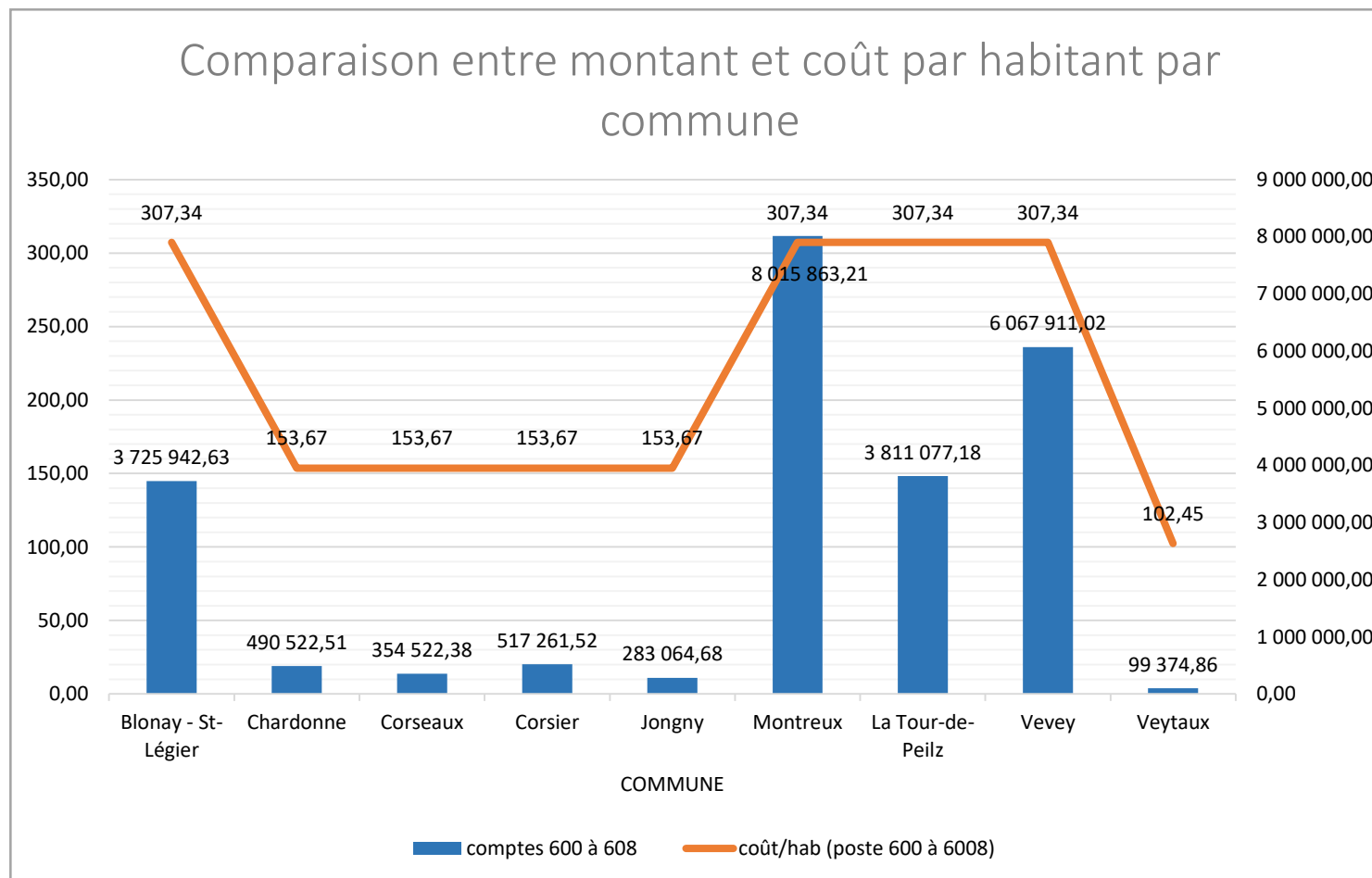
(Total: càd inclus la signalisation, le stationnement, le SDIS et la PCi )



- La disparité des charges nettes par habitant entre Blonay, Tour-de-Peilz et les villes de Vevey et Montreux est en grande partie liée aux revenus issus des conventions de stationnement de ces dernières.
- **MAIS:** Ces revenus de stationnement entraînent des coûts de maintenance d'infrastructure plus élevés pour Vevey et Montreux, affectant leur budget communal

# COÛT PAR HABITANT (BUDGET 2024)

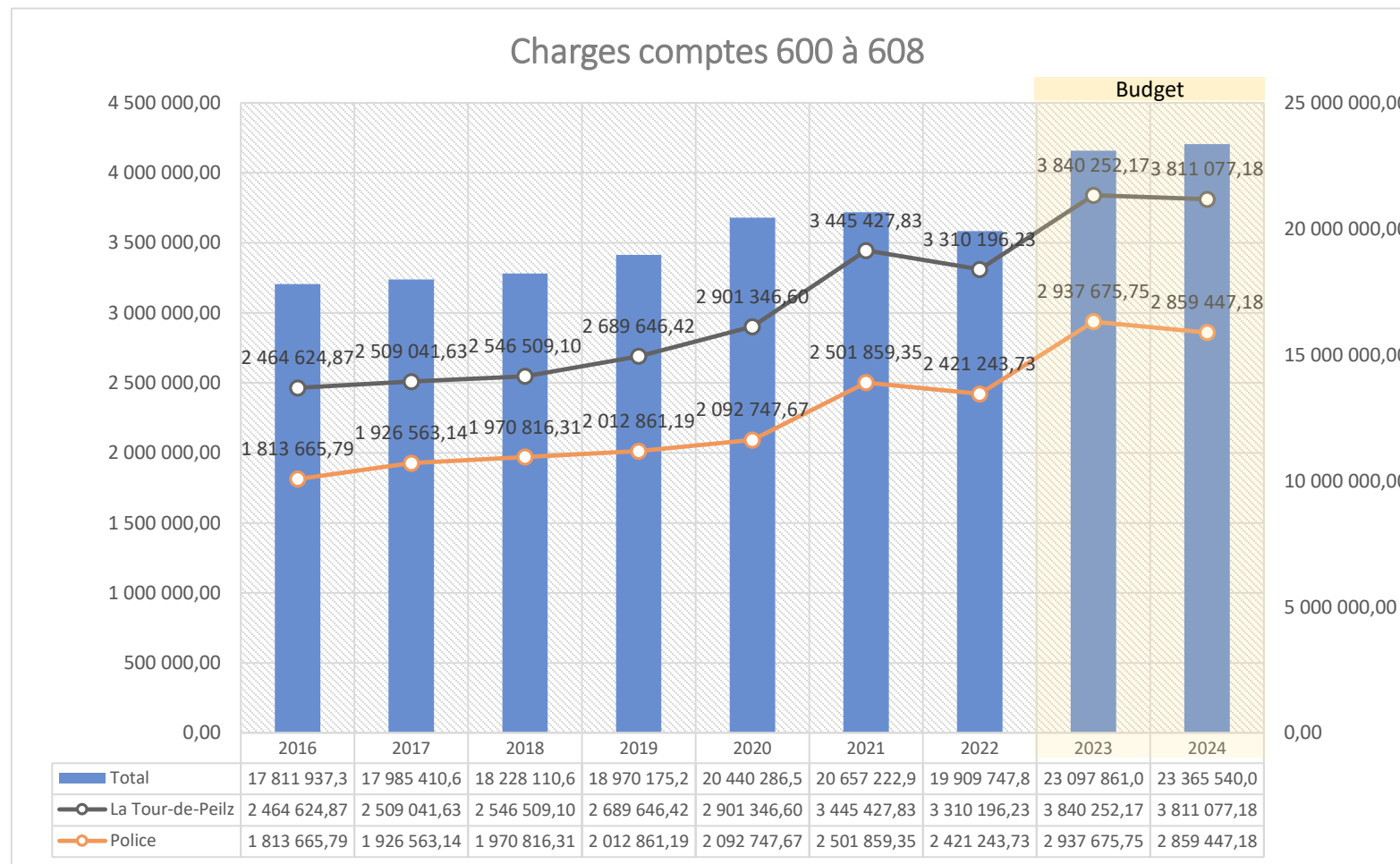
(postes 600 à 608)



- Le coût par habitant est déterminé selon une clé de répartition par palier, où chaque palier paie un coût identique par habitant.
- Les communes de Blonay-St-Légier, Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz, toutes au coefficient 6, illustrent cette uniformité en payant le même coût par habitant.

# EVOLUTION DES CHARGES

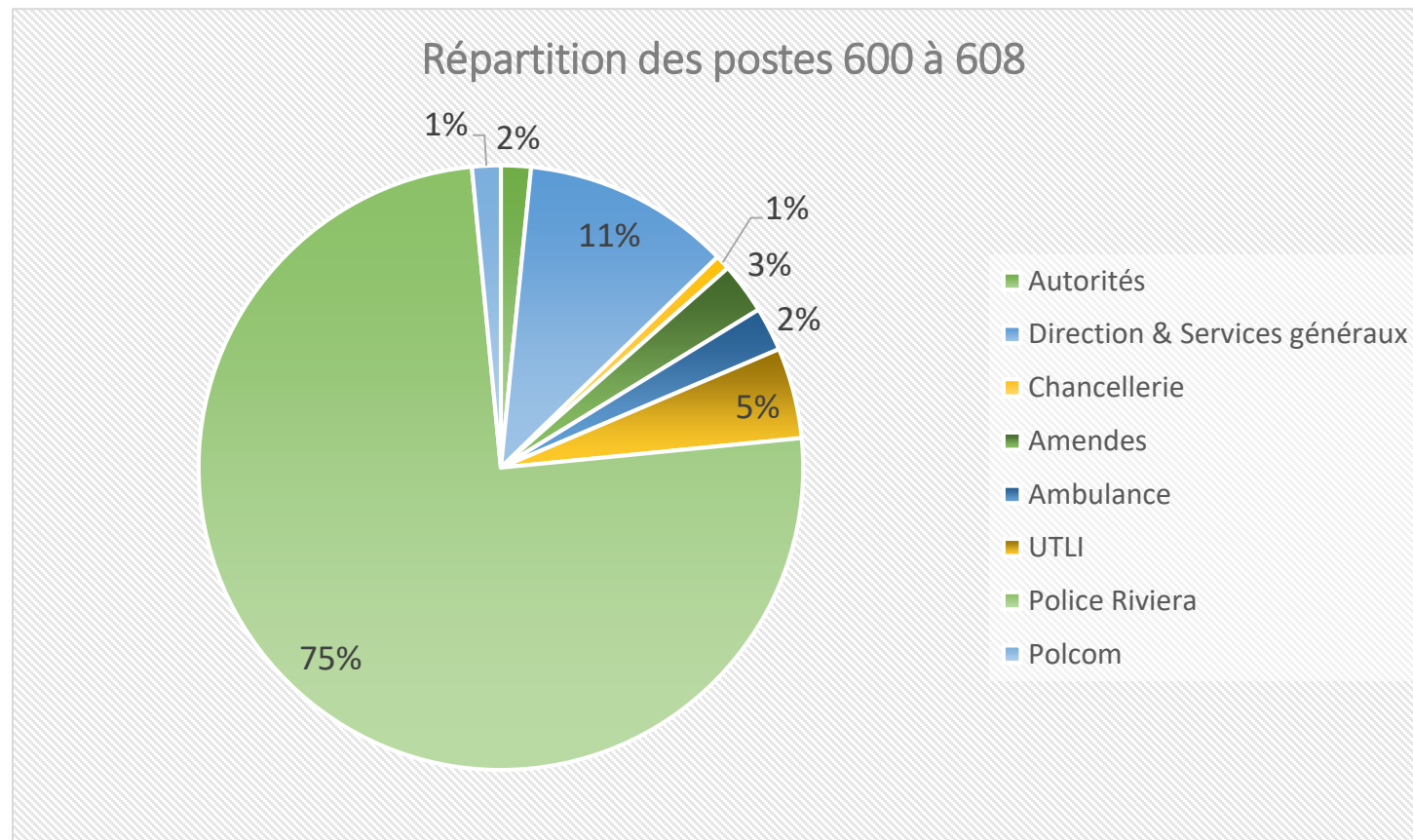
(postes 600 à 608)



- Les charges 2023 et 2024 sont budgétées, les autres sont basées sur les comptes effectifs

# RÉPARTITION DES POSTES (BUDGET 2024)

(postes 600 à 608)



- La police occupe 75% des postes 600 à 608

## 1. Clarification des charges financières nettes :

- Les disparités des charges par habitant sont principalement dues aux conventions de stationnement spécifiques à certaines villes.
- Ces conventions entraînent des coûts d'infrastructure additionnels non apparents initialement.

## 2. Uniformité des coûts par habitants (600-608) :

- Le coût par habitant est équitablement réparti selon des paliers démographiques, assurant une contribution uniforme.

## 3. Impact démographique sur les coûts :

- La Tour-de-Peilz a vu son coefficient augmenter en 2021 dû à un franchissement de palier

## 4. Importance de la solidarité intercommunale :

- En dépit des fluctuations financières et démographiques, l'union au sein de l'association maximise les ressources et stabilise les coûts pour tous.

- Respect de la volonté politique en cas de désengagement
  - Conséquences : négociation avec le Canton, notamment la Police cantonale, et convention de collaboration avec l'ASR pour les autres prestations (SDIS, Samb, SPCi, Office de la mobilité, Office du commerce et des manifestations, etc.)
- Proposition d'accueillir la Maison de la sécurité publique sur son territoire (2019)
  - Décision de la Municipalité de préserver la parcelle au lieu-dit « En la Faraz »
- Réflexion en cours concernant la clé de répartition des charges entre les communes membres
- Prise en compte des attentes et besoins de la population (modèle de co-production)
  - Sécurité objective et sentiment de sécurité

Bernard Egger  
Av. Bel-Air 103  
1814 La Tour-de-Peilz  
079/397.21.55  
beg5@bluewin.ch

### Recommandé

Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Communal  
Grand-Rue 46 - CP 144  
1814 La Tour-de-Peilz

La Tour-de-Peilz, le 29 août 2023

## Pétition

### Pour le désengagement de la commune de Police Riviera.

### Demande de la mise en place d'un corps de police communal de proximité

Mesdames & Messieurs les conseillères & conseillers communaux,

Les soussignés (307) demandent au conseil communal de La Tour-de-Peilz d'initier le désengagement de la commune de Police Riviera et la recréation d'un corps de police indépendant à La Tour-de-Peilz.

#### Citoyens insatisfaits

En effet, de nombreux habitants de la commune se déclarent mécontents des services offerts par Police Riviera. Aussi de nombreux policiers expriment leur manque de motivation et se sentent déconsidérés.

#### Pour exemple, je relève les éléments suivants :

- Difficulté de déposer plainte lors d'une agression ou d'un vol. Cette démarche devant se faire par internet ou par le poste de police de Vevey ou celui de Clarens qui, parfois, n'entre pas en matière, car suroccupé.
- Lors d'appels à la centrale pour dénoncer des incivilités, nous obtenons parfois la réponse : Désolé nous ne pouvons pas intervenir, nos équipes sont déjà engagées ailleurs !
- Etc.,

#### Territoire trop grand

Il apparaît qu'actuellement les agents connaissent mal la problématique boélande. En effet, les contrôles par les patrouilles sont superficiels, mal ciblés voire rares.

Vu la grande superficie que doit couvrir Police Riviera, il est presque impossible que leur présence soit dissuasive. Un corps de police municipal serait plus à même d'agir en connaissance de cause, et se sentirait vraiment au service d'une communauté. Les objectifs assignés aux policiers seraient ainsi plus clairs.

#### Lourde charge financière

Enfin, financièrement, la charge pour la commune est de CHF 4'701'838,-. Ce compte a été augmenté de 30% entre 2021 et 2022 sans que nos conseillers aient pu agir. En fait, en tant que contribuables, nous avons la désagréable impression d'être pris en otage.

Pour quelle raison, Vevey ne paye que CHF 183,87 par habitant et La Tour-de-Peilz CHF 313,33 ? (selon compte ASR 2022) ?

Enfin, un crédit d'étude de CHF 1 mio est demandé pour construire une Maison de la Sécurité évaluée à CHF 60'000'000,-, à charge des communes membres de l'ASR.

#### Très clairement le rapport charge financière et efficacité est mauvais pour La Tour-de-Peilz.

Au vu de tous ces éléments, il est temps de passer à autre chose et d'offrir à notre communauté une vraie police de proximité au service du citoyen. Merci de prendre acte de cette demande.

Cordialement, Bernard Egger